

Au Conseil Intercommunal

Préavis 04/2022 (législature 2021-2026)

Concernant une demande de budget complémentaire de **CHF 119'000.00 TTC** destiné à l'adaptation des heures d'intendance pour les structures UAPE et Nurseries-Garderie de l'Accueil de jour

Membre du CODIR responsable :

M. Cédric MARZER, dicastère Accueil de jour

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis la reprise des cantines et l'augmentation des places d'accueil dans les UAPE, les heures attribuées à l'intendance n'ont que peu augmenté. Aujourd'hui, ces heures sont insuffisantes. Le même constat peut être fait dans les nurseries garderies (NUGA).

Une grande partie des tâches ménagères repose sur les équipes éducatives durant leur temps éducatif en présence des enfants et lors de leur temps hors enfants. Les tâches à effectuer sont, par exemple la mise en place du repas, la vaisselle, la préparation du goûter, le rangement de la cuisine, les nettoyages des tables, chaises, sol, frigo, four, placards, la lessive et la désinfection des jeux.

L'OAJE nous demande de corriger cette situation a minima durant le temps de travail en présence des enfants. Il est également souhaitable que les équipes éducatives aient le temps de travailler sur des aspects pédagogiques durant leur temps hors enfants.

Proposition

Le Comité directeur propose de renforcer le personnel d'intendance dans les proportions suivantes :

Structure	Nombre d'heures actuelles (heures par semaine)	Renforcement des heures (heures par semaine)	Nombre d'heures futures (heures par semaine)
UAPE Graines de Marmots	46 h	22 h	68 h
UAPE Cour des Copons	10 h	14 h	24 h
UAPE Relais des Mômes	35.5 h	36.5 h	72 h
UAPE Les Petits écureuils	14 h	51.5 h	65.5 h
NUGA Les Petits écureuils	10 h	10 h	20 h
NUGA Le Relais du Haut	10 h	5 h	15 h
NUGA Le Relais du Bas	7.5 h	12.5 h	20 h
NUGA Graines du Marmots	7.5 h	12.5 h	20 h
Total	140.5 h	164 h	304.5 h

Le nombre total d'heures d'intendance passerait ainsi de 140.5 h/semaine à 304.5 h/semaine.

Il est prévu d'engager du personnel et d'augmenter les heures des intendants actuels qui le souhaitent pour répondre à cette nécessité d'augmenter les heures d'intendance.

Ce renforcement des heures représente un budget annuel d'environ 285'000 CHF soit un montant d'environ 119'000 CHF pour les 5 derniers mois de 2022. Ces montants incluent les salaires et les charges sociales.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, et désirant mettre tout en œuvre pour une organisation optimale des structures d'Accueil de l'AISGE, le Comité directeur propose au Conseil Intercommunal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

Vu	le Préavis 04/2022 concernant une demande de budget complémentaire de CHF 119'000.00 TTC destiné à l'adaptation des heures d'intendance pour les structures UAPE et Nurseries-Garderie de l'Accueil de jour
Ouï	les rapports de la commission de gestion/finances
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
D é c i d e	d'accorder un budget complémentaire de CHF 119'000.00 TTC destiné à l'adaptation des heures d'intendance pour les structures UAPE et Nurseries-Garderie de l'Accueil de jour de financer ce dernier par la trésorerie courante de l'Accueil de jour

Ainsi délibéré par le CoDir AISGE dans sa séance du 8 juin 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR (Comité de Direction) :
Le Président : Scott ADAMS
La Secrétaire générale : Dominique ALTHAUS

